

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-203 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
RÉALISATION D'UNE MAISON DES ARTS ET DE LA CRÉATION
D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE COUTRAS

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire le 14 décembre 2017 prévoit un engagement de La Cali envers les communes via une enveloppe de fonds de concours d'un montant minimum de 800 000 € pour la période 2017/2020 ;

Considérant :

- que le versement d'un fonds de concours d'un EPCI à une commune ne peut intervenir qu'en dehors d'une compétence exercée par l'EPCI ;
- que l'opération d'investissement doit porter sur la création **d'un équipement structurant d'intérêt territorial à l'usage des habitants de l'agglomération du Libournais** et non des seuls habitants de la commune ;

Considérant qu'en date du 28 mars 2019, le Conseil municipal de Coutras a décidé de solliciter une aide financière auprès de la Communauté d'agglomération pour un montant de 160 000 € HT dans le cadre de la création d'une maison des arts et de la création dans les anciens locaux de la gendarmerie situés dans le quartier prioritaire de la Ville,

Considérant que cet espace accueillera un pôle de création artistique (apprentissage des techniques de dessin, de peinture, de graphisme et découverte des métiers liés au cinéma et à l'audiovisuel ainsi que ceux de l'édition, de l'infographie, du multimédia, du design, du journalisme et du jeu vidéo) et un espace polyvalent de type « café associatif », accessible à tous, pouvant recevoir des expositions, des performances et des échanges de toutes sortes axés sur « l'art de vivre »,

Considérant que la réalisation de cet équipement à l'usage de l'ensemble des habitants du territoire communautaire nécessite la programmation de travaux de réhabilitation du bâtiment existant pour un montant total HT de 530 000 €.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Travaux de réhabilitation du bâtiment	530 000 € HT	Commune (31 %)	162 500 € HT
		Etat – DSIL (25%)	132 500 € HT
		Département de la Gironde (14%)	75 000 € HT
		La Cali (30%)	160 000 € HT
TOTAL	530 000 € HT	TOTAL	530 000 € HT

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Coutras d'un montant de 160 000 € HT au titre de la réalisation d'une maison des arts et de la création ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Coutras ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 DFIN 0.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

ID : 033-200070092-20200930-2020_09_203-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020_09_203-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_204-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-204 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
INFORMATION SUR LA RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION
DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES
L'ANNÉE 2020

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 – 2/4
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le 06/10/2020
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_204-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L.2336-1 à L.2336-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à la Communauté d'agglomération du Libournais de se prononcer sur la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec ses communes membres,

Vu l'article 125 de la loi de finances pour 2011 posant les principes de fonctionnement du FPIC et fixant à 2012 la première année de répartition du FPIC,

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 introduisant le dispositif du FPIC,

Vu les articles 253 et 254 de la loi de finances pour 2020,

Vu la note de la Préfète de la Gironde en date du 20 juillet 2020 relative à la répartition du FPIC entre La Cali et ses communes pour l'exercice 2020,

Vu l'approbation du protocole financier, en date du 14 décembre 2017, et le choix pour une mise en œuvre de la répartition de droit commun concernant le FPIC,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2020 présentant l'évolution et la répartition du FPIC,

Vu la notification d'attribution du FPIC 2020 au niveau de l'ensemble intercommunal d'un montant de **2 664 825 €**,

Monsieur ALLOY rappelle, conformément à l'article L.2336-5 du Code général des collectivités territoriales, les trois possibilités de répartition du FPIC, offerte théoriquement à La Cali :

1- Scénario de répartition de droit commun

a- Le FPIC est partagé entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres au prorata du coefficient d'intégration fiscale (CIF) ;

b- L'enveloppe du FPIC attribuée aux communes membres est ventilée entre celles-ci au prorata de leur population pondérée par un indice d'écart de potentiel financier par habitant (à l'exception de celles dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 2 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de l'ensemble intercommunal).

2- Scénario de répartition dérogatoire « encadrée » par délibération de La Cali à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

a- entre La Cali et ses communes membres, librement, sans pouvoir avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition calculée en régime de droit commun,

b- puis entre les communes membres : en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'EPCI et de l'insuffisance du potentiel fiscal ou financier par habitant de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur l'EPCI, ainsi qu'à titre complémentaire, d'autres critères de ressource ou de charges qui peuvent être choisis par le Conseil communautaire. Ces modalités ne peuvent avoir pour effet de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune membre par rapport à celle calculée en régime de droit commun,

3- Scénario de répartition dérogatoire « libre », peut être acquise à partir de l'unanimité du conseil communautaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou, à défaut, d'une majorité des deux tiers des suffrages exprimés du conseil communautaire, prise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2020,

Communes	Reversement du FPIC au titre de l'année 2017	Reversement du FPIC au titre de l'année 2018	FPIC au titre de l'année 2019	FPIC au titre de l'année 2020
ABZAC	46 341 €	41 697 €	40 134 €	40 849 €
ARVEYRES	32 294 €	36 596 €	34 941 €	35 953 €
BAYAS	11 786 €	10 707 €	10 064 €	10 610 €
LES BILLAUX	23 898 €	21 669 €	20 591 €	21 343 €
BONZAC	19 283 €	17 284 €	16 348 €	15 634 €
CADARSAC	7 294 €	8 891 €	8 499 €	8 835 €
CAMIA ET ST DENIS	12 054 €	<i>Retrait de la commune du périmètre</i>		
CAMPS SUR L'ISLE	15 579 €	13 788 €	13 365 €	13 626 €
CHAMADELLE	20 785 €	18 787 €	18 329 €	18 700 €
COUSTRAS	161 887 €	151 873 €	146 244 €	149 168 €
DAIGNAC	15 755 €	13 197 €	12 545 €	12 734 €
DARDENAC	2 343 €	1 793 €	1 700 €	1 796 €
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	59 937 €	53 649 €	51 063 €	50 797 €
ESPIET	27 499 €	22 819 €	21 692 €	21 746 €
LE FIEU	16 966 €	14 341 €	13 086 €	12 938 €
GENISSAC	51 128 €	45 191 €	42 527 €	42 355 €
GOURS	11 986 €	11 372 €	11 411 €	12 173 €
GUITRES	40 407 €	34 981 €	32 630 €	33 946 €
IZON	119 564 €	137 099 €	131 871 €	134 004 €
LAGORCE	40 977 €	36 306 €	34 313 €	35 218 €
LALANDE DE POMEROL	12 575 €	11 394 €	10 614 €	10 626 €
LAPOUYADE	17 951 €	16 302 €	6 573 €	6 648 €
LIBOURNE	325 659 €	328 282 €	321 707 €	325 983 €
MARANSIN	30 047 €	26 265 €	24 741 €	24 656 €
MOULON	25 166 €	22 615 €	21 753 €	21 423 €
NERIGEAN	20 909 €	18 230 €	17 260 €	17 716 €
LES PEINTURES	40 539 €	36 173 €	34 567 €	35 560 €
POMEROL	9 751 €	8 194 €	7 394 €	7 415 €
PORCHERES	27 561 €	23 916 €	22 041 €	21 735 €
PUYNORMAND	8 412 €	7 482 €	6 946 €	7 063 €
SABLONS	36 007 €	32 656 €	31 251 €	28 876 €
ST ANTOINE SUR L'ISLE	15 777 €	14 114 €	13 250 €	13 557 €
ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	17 632 €	16 336 €	15 691 €	16 051 €
ST CIERS D'ABZAC	42 292 €	37 812 €	35 372 €	37 827 €
ST DENIS DE PILE	116 732 €	104 936 €	102 427 €	107 646 €
ST GERMAIN DU PUCH	46 264 €	51 892 €	48 701 €	48 846 €
ST MARTIN DE LAYE	17 282 €	15 075 €	14 445 €	14 645 €
ST MARTIN DU BOIS	26 203 €	23 194 €	21 746 €	22 176 €
ST MEDARD DE GUIZIERES	47 186 €	43 629 €	41 221 €	42 117 €
ST QUENTIN DE BARON	71 806 €	62 481 €	59 927 €	61 716 €
ST SAUVEUR DE PUYNORMAND	10 153 €	8 448 €	7 788 €	7 597 €
ST SEURIN SUR L'ISLE	41 954 €	39 761 €	38 493 €	38 905 €
SAVIGNAC SUR L'ISLE	14 045 €	12 518 €	11 841 €	11 841 €
TIZAC DE CURTON	8 211 €	7 048 €	6 769 €	7 136 €
TIZAC DE LAPOUYADE	14 809 €	11 710 €	11 023 €	10 786 €

			Envoyé en préfecture le 06/10/2020	2020-09-204 - 4/4
			Reçu en préfecture le 06/10/2020	
			Affiché le	SLOX
VAYRES	58 916 €	63 935 €	63 355 €	66 695 €
TOTAL PART COMMUNES	1 841 602 €	1 736 138 €	1 658 249 €	1 687 667 €
PART EPCI	712 804 €	845 198 €	910 712 €	977 158 €
TOTAL PART COMMUNES + CALI	2 554 406 €	2 581 336 €	2 568 961 €	2 664 825 €

Imputation budgétaire : Chapitre 73 – article 73223 - Service gestionnaire DFIN0 – fonction 01

A l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire prend acte de la décision prise par le Bureau communautaire de répartir, au titre de l'année 2018, le FPIC selon la procédure de droit commun et le tableau ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **6 octobre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-206 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
INFORMATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE RELATIVE
LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
LA DRFIP

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 – 2/2
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_206-DE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le décret n° 2020-643 du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts rendant obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2012, la création par les intercommunalités levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (C2ID),

Vu l'article 346 A de l'annexe 3 du Code général des impôts,

Vu la délibération n° 2020-07-066 en date du 17 juillet 2020 proposant au directeur des services fiscaux une liste de 40 contribuables à l'intérieur de laquelle il doit désigner 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants,

Considérant le choix opéré par le directeur des services fiscaux en date du 21 août 2020,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de prendre acte de la désignation des dix commissaires titulaires et des huit commissaires suppléants dont les noms suivent.

Commissaires titulaires :

Madame Andrée Julien-Patanchon
Monsieur Patrice Chapuis
Monsieur Alain Jambon
Monsieur Jean-Louis Juin
Monsieur Pascal Perault
Madame Eve Ribes
Madame Caroline Albouze
Madame Audrey Combier
Monsieur Stéphane Catalan
Monsieur Cédric Avrillaud

Commissaires suppléants :

Monsieur Denis Sirdey
Monsieur Bernard Bacci
Madame Ghislaine Hamel
Monsieur Eric Bielle
Monsieur Patrick Huchet
Monsieur Patrick Merle
Madame Gisèle Sauvanaud
Madame Maryse Delerm
Monsieur Dominique Barenot
Monsieur Armand Battiston

- de noter qu'en l'absence d'un commissaire titulaire, un commissaire suppléant peut être choisi indifféremment parmi la liste des commissaires suppléants,

- de noter que les commissaires ont été prévenus par courrier de leur désignation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-208 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
ÉVOLUTION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT SUR LA
COMMUNE DE SAINT SEURIN SUR L'ISLE À COMPTER DU

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le décret n° 2020-643 en date du 27 mai 2020 relatif au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon de 2020 et à l'adaptation du décret du 9 juillet 1990 à l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015 rend La Cali compétente en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2020 ,

Vu les délibérations de La Cali en date du 16 décembre 2019, notamment celle relative à l'information sur les taux applicables au 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2020-07-095 en date du 17 juillet 2020 portant sur l'évolution du tarif de la redevance d'assainissement pour la ville de Libourne,

Considérant que la commune de Saint Seurin sur l'Isle prévoit une augmentation de 7.5% de la redevance d'assainissement au 1^{er} octobre 2020 afin d'anticiper les besoins de financements liés aux travaux de réhabilitation et de mise en conformité des réseaux de collecte et de l'unité de traitement des eaux usées,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'augmenter les tarifs de la redevance d'assainissement de la commune de Saint Seurin sur l'Isle de la manière suivante à compter du 1^{er} octobre 2020 :

Abonnement annuel = 37.27 €

Le m3 = 1.292 €

Tableau récapitulatif des tarifs au 1^{er} octobre 2020 :

	Date d'effet	Eau potable		Redevance assainissement collectif (RAC)		Participation pour raccordement	Assainissement non collectif					
		Abonnement	Prix au m ³	Tarif redevance annuelle HT	prix au m ³		Assainissement Collectif	Contrôle	Contrôle de	Contrôle	Contrôle de	contre
								périodique	vente	réception	bonne exécution	visite
Libourne		0,00 €	0,2000 €		1,400 €		125,00 €	125,00 €	50,00 €	125,00 €	75,00 €	
Syndicat Les Billaux - Lalande de Pomerol	1er octobre 2020	25,00 €	0,6600 €	75,00 €	2,050 €	2 000 € (construction neuve) 1 000 € si (habitat collectif, studio, ou rénovation)						
St Seurin sur l'Isle		SIEPAVID		37,27 €	1,292 €	1 120 € (construction neuve) 600 € pour les logements existants hors réseau	SIEPAVID					

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **6 octobre 2020**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

